

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant  
désignation des présidents des Conseils de recours de  
l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice**

**A.Gt 08-04-1998**

**M.B. 10-06-1998**

**modification :**

**A.Gt 05-07-00 (M.B. 30-06-01)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment l'article 97;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mars 1998 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente ayant l'Education dans ses attributions;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 6 avril 1998,

Arrête :

*modifié par A.Gt 05-07-2000*

**Article 1<sup>er</sup>.** - M. René Delmelle, Inspecteur général honoraire, est désigné en qualité de président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de caractère non confessionnel à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000.

*modifié par A.Gt 05-07-2000*

**Article 2.** - M. Jean Ravez, Inspecteur général honoraire, est désigné en qualité de président du Conseil de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de caractère confessionnel à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000.

**Article 3.** - Le Ministre ayant l'Enseignement secondaire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.